



Séance ordinaire du 12 mars 2025

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle municipale de Saint-Hilarion, située au 306, chemin Cartier Nord, à Saint-Hilarion, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesse et conseiller suivants :

MM. Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Jean-Claude Junior Tremblay, conseiller	Saint-Hilarion
Mme Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 février 2025
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 février 2025

4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Service de développement local et entrepreneurial

5. Fonds éolien de d'innovation et de développement régional : octroi d'une aide financière à un projet
6. FRCN : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
7. FRR – PDZA : octroi d'une aide financière à un projet
8. MIFI : adoption d'une résolution confirmant la volonté de renouveler l'entente relative au Programme d'appui aux collectivités (PAC)
9. Projet Sentier de la Rive : octroi de contrats

Divers

10. Développement des télécommunications : octroi d'une aide financière à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
11. MAMH : convention d'aide financière relative à la coordination des actions en prévention des risques fluviaux et mise en place d'un comité de concertation citoyenne
12. Rapport de représentation
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. MELCCFP : convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du PRMH
 - 13.2. Procédure de recouvrement relative au PAUPME
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée



OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

20-03-25 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Michaël Pilote et adoptée unanimement.

21-03-25 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2025

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025 soit adopté.

22-03-25 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 FÉVRIER 2025

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 février 2025 soit adopté.

23-03-25 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 38183 à 38256	215 697.59
Paiements par dépôts directs # 3036 à 3112	514 257.72
Paiements Accès D # 1480 À 1505	17 142.59
Paiements pré-autorisés JG-3529-3530-3531-3532-3533-3551-3554-3555-3556-3577-3580-3589	157 018.20
Salaires nets versés - rapport # 1261 à 1264	132 057.11
TOTAL	1 036 173.21

Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix

Chèques # 520 à 530	25 355.13
---------------------	-----------

MRC et RVGRH	TOTAL	1 061 528.34
---------------------	--------------	---------------------

**TNO Lac Pikauba (Charlevoix)**

Chèques # 1018 à 1021

47 523.87

TOTAL 47 523.87**Baux de villégiature (TNO Lac Pikauba)**

Chèques # 192 à 195

25 603.32

TOTAL 25 603.32**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Groupe géomatique Azimut Inc.	CESAAZI00273	11 653.33 \$
		11 653.33 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

24-03-25 5- FONDS ÉOLIEN D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET

ATTENDU la présentation d'une demande d'aide financière de Les Gestionnaires d'en bas pour l'obtention d'une aide financière de la MRC de Charlevoix dans le cadre du projet Clocher de Saint-Joseph-de-la-Rive;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif de développer un lieu de création, d'animation, de diffusion et de rassemblement et de reconvertir l'église de Saint-Joseph-de-la-Rive en salle multifonctionnelle;

ATTENDU la volonté du Conseil de la MRC de Charlevoix de soutenir ce projet dont le coût de la phase 1 se chiffre à 669 501 \$ et qui est coordonné par Les Gestionnaires d'en bas;

ATTENDU les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière via le fonds éolien d'innovation et de développement régional de la MRC de Charlevoix, prévues dans le règlement portant le numéro 186-21;

ATTENDU QUE cette aide financière provient des dividendes reçus dans le cadre de l'investissement réalisé par la MRC de Charlevoix dans le parc éolien Rivière-du-Moulin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix octroie à Les Gestionnaires d'en bas une aide financière non remboursable de 50 000 \$ pour la réalisation de ce projet, une somme affectée au Fonds éolien d'innovation et de développement régional de la MRC de Charlevoix (dividendes).

QUE monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Charlevoix, le protocole d'entente intervenant avec Les Gestionnaires d'en bas et visant à donner suite à la présente résolution.

25-03-25 6- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à divers projets d'entreprises étudiés dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux entreprises suivantes dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Projet de parc régional - Concertation des parties prenantes et production du Plan provisoire d'aménagement et de gestion (PPAG)	Sentiers Québec-Charlevoix (FR2505-797)	15 000 \$
Réfection de la goélette Jean Yvan	Musée maritime de Charlevoix (FR2411-787)	100 000 \$
Démarrage des opérations de l'entreprise Galv-Éco Inc.	Galv-Éco inc. (FR2502-799)	99 113 \$
Acquisition des actifs de l'entreprise Centre du vélo P.N. Gariépy	Centre du vélo P.N. Gariépy (FSFR2501-793)	30 000 \$



QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE** et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

26-03-25 7- FRR – VOLET PDZA : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir la mise en œuvre du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE le fonds réservé à la mise en œuvre du PDZA est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation du comité de suivi du plan d'action du PDZA à l'effet d'octroyer une aide financière à un promoteur pour la mise en œuvre d'un projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour le projet suivant et que cette contribution de la MRC soit imputée au volet mise en œuvre du PDZA du FRR de la MRC de Charlevoix:

Projet	Promoteur / Bénéficiaire	Somme accordée
Formation sur le « lean management »	Association des producteurs maraîchers et fruitiers de Charlevoix	716 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

27-03-25 8- MIFI : ADPTION D'UNE RÉOLUTION CONFIRMANT LA VOLONTÉ DE RENOUVELER L'ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix confirme sa volonté de présenter un projet dans le cadre de l'appel à projets du programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

ATTENDU QUE le projet déposé par la MRC de Charlevoix comporte deux volets, dont l'élaboration du plan d'action et une mesure de transition;



ATTENDU QUE, conformément aux modalités établies par el MIFI, la MRC doit s'engager à une contribution équivalente à 25 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix présente une demande d'aide financière au MIFI dans le cadre du PAC pour l'année 2025-2026 (couvrant du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026) et que la demande d'aide financière au MIFI soit équivalente à 140 250 \$, répartie comme suit :

- Coût total du projet : 187 000 \$
- MIFI (PAC) 2025-2026 : 140 250 \$
- MRC de Charlevoix et partenaires régionaux : 46 750 \$

QU'une somme de 35 000 \$ soit imputée au fonds de développement régional de la MRC de Charlevoix financé par les redevances éoliennes du parc éolien de la Rivière-du-Moulin et qu'une somme de 11 750 \$ soit imputée à divers partenaires régionaux impliqués dans la mise en œuvre des actions spécifiques prévues dans le cadre d'une mesure de transition, préalable au prochain plan d'action.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, pour et au nom de la MRC de Charlevoix, à signer la convention d'aide financière intervenant avec le MIFI.

28-03-25 9- PROJET SENTIER DE LA RIVE : OCTROI DE CONTRATS

ATTENDU les offres de services professionnels reçues dans le cadre du projet coordonné par le Groupe Sentier de la Rive concernant l'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre Baie-Saint-Paul et Saint-Joseph-de-la-Rive;

ATTENDU QUE ces offres de services sont recommandées par le conseil d'administration du Groupe Sentier de la Rive (bureau de projet);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie un contrat à Réseau Charlevoix pour l'accompagnement technique (ferroviaire) du projet du Sentier de la Rive au montant maximal de 13 397 \$ (avant taxes) et que le coût de ce contrat soit imputé au budget du projet du Sentier de la Rive, pour lequel la MRC de Charlevoix a établi un budget de fonctionnement.

QUE la MRC de Charlevoix octroie un contrat à Featuring pour une banque de 25 heures dédiées à l'accompagnement professionnel et stratégique du projet du Sentier de la Rive au montant maximal de 3 750 \$ (avant taxes) et que le coût de ce contrat soit imputé au budget du projet du Sentier de la Rive, pour lequel la MRC de Charlevoix a établi un budget de fonctionnement.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à ces contrats.



29-03-25 10- **DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS:
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-
FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une aide financière du MAMH en vue de supporter l'amélioration et le développement des télécommunications des municipalités dans le contexte post-pandémie, incluant le déploiement d'outils de visioconférences;

ATTENDU la volonté du Conseil de la MRC de Charlevoix de soutenir un tel développement au sein de toutes les municipalités locales, en plus de la MRC;

ATTENDU les travaux et les investissements réalisés par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François qui s'élèvent à 56 099,64 \$ (avant taxes), tels qu'ils sont décrits dans les factures transmises à la MRC le 25 février 2025, incluant un système de micros adaptés à la grande salle communautaire, un volet qui n'est pas relié aux équipements de visioconférences;

ATTENDU QU'en fonction de la soumission reçue par la Municipalité pour les équipements de visioconférences, la MRC avait confirmé le 27 août 2024 une aide financière maximale de 35 000 \$ à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François une aide financière de 35 000 \$, une somme affectée à la subvention reçue du MAMH pour supporter l'amélioration et le développement des télécommunications dans le cadre du contexte post-pandémie.

30-03-25 11- **MAMH : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
RELATIVE À LA COORDINATION DES ACTIONS
EN PRÉVENTION DES RISQUES FLUVIAUX ET
MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE
CONCERTATION CITOYENNE**

ATTENDU QUE le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie (Plan) a été rendu public par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020;

ATTENDU QUE les inondations majeures survenues le 1^{er} mai 2023 ont eu des conséquences socioéconomiques importantes sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE le Bureau de projets Bassin Saint-Laurent Est élabore un Plan d'adaptation du territoire face aux inondations et à la mobilité des cours d'eau visant à rendre les collectivités riveraines plus résilientes aux inondations sur le territoire de la MRC de Charlevoix;



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté la résolution 2024-11-13 visant à réaliser l'acquisition de connaissances et l'élaboration de solutions permettant d'accroître l'appréciation des risques liés aux aléas fluviaux sur le bassin versant de la rivière du Gouffre;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix désire favoriser la participation des citoyens à l'élaboration des solutions;

ATTENDU QUE les experts consultés recommandent d'intégrer la perspective citoyenne le plus tôt possible dans la démarche afin de générer un sentiment de participation et d'engagement;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une convention avec le MAMH afin de préciser les conditions et les modalités d'octroi d'une subvention pour la mise en place et l'animation d'un comité de coordination des actions en prévention des risques fluviaux et d'un comité de concertation citoyenne;

ATTENDU le projet de convention de subvention soumis par le MAMH, incluant notamment les obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer la convention intervenant avec la Ministre des Affaires municipales.

12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Messieurs Christyan Dufour, Michaël Pilote et Patrick Lavoie ont participé à une réunion de travail du comité de gestion du schéma de couverture de risques en incendie.

Activités de représentation du préfet : monsieur Patrick Lavoie a participé aux activités de représentation de la MRC suivantes :

- Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix;
- Conseil d'administration de la Corporation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin;
- CMQ (comité adviseur de l'Entente régionale en agroalimentaire);
- Comité de suivi de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix;
- Audiences publiques du BAPE pour le projet éolien des Neiges dans le secteur de Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain

13- AFFAIRES NOUVELLES

31-03-25 13.1- MELCCFP : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PRMHH

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) rend disponible une subvention pour la mise en œuvre du PRMHH;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix désire se prévaloir de cette subvention et bénéficier de la portion de l'aide financière pour couvrir la période 2024-2025;



ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière avec le MELCCFP afin de préciser les conditions et les modalités d'octroi de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à présenter la demande d'aide financière au MELCCFP, à signer la convention d'aide financière et tout autre document relatif à la présente résolution et intervenant avec le MELCCFP.

32-03-25 13.2- PROCÉDURE DE RECOUVREMENT RELATIVE AU PAUPME

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a entrepris des démarches en vue de procéder au recouvrement de certaines créances relatives au PAUPME, notamment l'envoi d'avis de retard de paiement et la remise d'avis de défaut de paiement par huissier;

ATTENDU QUE la prochaine étape consiste à procéder à un recours judiciaire pour exiger le paiement des sommes dues auprès des entreprises en défaut;

ATTENDU QUE pour entamer une procédure légale, il y a lieu de confier le mandat à un avocat, autorisé par le conseil de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à confier ledit mandat en vue de procéder au recouvrement des créances relatives au PAUPME auprès des entreprises en défaut de paiement à la firme Tremblay Bois, Avocats.

14- CORRESPONDANCE

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs nous informe des enjeux relatifs aux sangliers et aux cervidés exotiques échappés de leur lieu de garde en captivité.

La CPTAQ nous transmet la décision du dossier numéro 448313 à Baie-Saint-Paul.



DIVERS

L'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale nous informe d'une mise à jour concernant les dates de rencontres d'information prévues.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

33-03-25 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16 h 25.

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière

Patrick Lavoie
Préfet